

avec des exceptions très restreintes de caractère humanitaire, et il a informé les Nations Unies de sa décision; il a aussi fourni de l'aide économique pour aider la Zambie à supporter les difficultés créées par la situation illégale en Rhodésie et à réduire davantage son commerce avec la Rhodésie. Plus tôt cette année, nous avons participé à un important pont aérien vers la Zambie pour le pétrole et nous fournissons d'autre assistance économique aux mêmes fins. Nous rendons pleinement compte des tensions considérables que la Zambie subit par suite de la situation illégale qui se maintient. La délégation du Canada désire ici rendre hommage aux qualités d'homme d'Etat du président Kaunda dans les heures difficiles que ce pays traverse.

Le Canada a été seulement un des nombreux gouvernements qui ont collaboré à la mise en vigueur de la recommandation du Conseil de sécurité, en date du 20 novembre, visant à mettre fin à la situation illégale et à faire un premier pas vers l'indépendance sous le régime de la majorité. Les effets de cette campagne de sanctions économiques sont décevants dans leur lenteur. Notre déception, cependant, ne devrait pas nous faire oublier que cette campagne a produit certains résultats. Quoique les conséquences politiques à l'intérieur de la Rhodésie soient restreintes jusqu'à présent, en partie par la capacité du régime illégal à dissimuler et à mitiger les effets économiques, l'économie dirigée par le régime illégal est de plus en plus affaiblie par la perte d'importations et d'exportations. La lenteur des effets à se faire sentir est en partie due aux délais dans la pleine mise en vigueur des différents embargos. Mon gouvernement s'inquiète de constater qu'il y a également un certain nombre de brèches et d'infractions aux interdictions du commerce imposées par différents gouvernements. Les chefs de gouvernement du Commonwealth, qui se sont réunis à Londres le mois dernier, ont convenu que bien que les sanctions aient, sans aucun doute, ralenti l'économie de la Rhodésie, elles ont peu de chances à leur niveau actuel, d'atteindre les fins politiques visées dans une période raisonnable de temps. Conséquemment, les chefs de gouvernement ont, en général, convenu de la nécessité de sanctions économiques plus fortes et obligatoires en vertu du Chapitre 7 de la Charte des Nations Unies. Cet accord est manifeste dans le communiqué de la réunion, et donc pertinent à notre discussion.

La plupart des chefs de gouvernement du Commonwealth désiraient des sanctions obligatoires générales, en vertu du Chapitre 7, tandis que d'autres préféraient des sanctions portant sur des produits choisis, importants à l'économie de la Rhodésie. Le Canada était parmi ces derniers pays puisque nous ne sommes pas convaincus que l'application à la Rhodésie de sanctions générales obligatoires, en vertu de l'article 41, constitue la ligne de conduite appropriée. Ma délégation croit que l'activité future des Nations Unies dans ce domaine doit s'en tenir à ce qui est pratique et possible. Des sanctions mandatoires sur certaines denrées choisies qui échappent maintenant à l'embargo répondraient à ce besoin. Nous croyons que ces